L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

G. F. WEISSE & Co. — No 73, Rue de Chartres, Entre Conti et Bienville — NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 28 AVRIL 1862. — F. WEISSE, F. LIMET, E. DUFOUR, C. HARBY, Editeurs-Propriétaires.

Nouvelle-Orléans,
LUNDI MATIN, 28 AVRIL.

La situation.

Nous publions dans une autre partie du jour nal un compte rendu détaillé des négociations qui ont eu lieu entre le commodore fédéral Farragut et les autorités municipales. Le résultat, en deux mots, est que la ville de la Nouvelle-Orléans n'est ni rendue ni prise, bien qu'elle soit virtuellement au pouvoir de la flotte fédérale. Le maire a refusé de faire une reddition de la ville et jusqu'à présent le commodore n'a pas jugé à propos d'en prendre possession d'une manière formelle. Nous n'avons pas besoin de faire de commentaires sur le message et la lettre du maire ni sur les résolutions du conseil de ville. Ces divers documents sont suffisamment éloquents. Ils constatent des faits et reflètent les sentiments unanimes d'une population qui se soumet à la force parce que la résistance est impossible, mais dont les opinions ne peuvent être changées par un hasard de la guerre qui met leur ville à la merci de l'ennemi.

Comme le font observer le maire et le conseil de ville, aucune résistance ne doit être faite à la prise de possession de la Nouvelle-Orléans. Les actes individuels de quelques exaltés ou les manifestations hostiles de quelques enfants doivent être prévenus par l'intervention des bons citoyens, car ils attireraient des représailles qui atteindraient des innocents. Mais d'un autre côté de pareils actes ne pourraient, en aucune façon autoriser des mesures de rigueur générales. L'officier fédéral a l'assurance que la ville a été évacuée par les troupes confédérées et qu'aucun corps militaire ne tient de la défendre. Il n'a donc aucun prétexte pour employer ses canons contre les maisons particulières et contre des édifices publics qu'il peut faire occuper quand cela lui conviendra. S'il n'a pas de troupes de débarquement pour occuper tous les édifices publics, ce n'est pas l'affaire des autorités de la ville ni celle des habitants de faire la besogne des soldats fédéraux. On voit une ville qui, quoique elle s'est défendue et qu'elle veut cesser la lutte, mais la Nouvelle-Orléans n'a pas cessé de défense. Elle est de fait au pouvoir de la flotte, et elle se résigne au sort d'une ville conquise.

L'officier, qui ayant 250 canons braqués sur une ville livrée sans défense et sans résistance à sa merci, prendrait la résolution de la bombarder inutilement ne trouverait pas, nous aimons à le croire pour l'honneur de l'humanité, dans toute sa flotte un seul canonnier pour porter la mèche à la lumière d'un canon, et, hâtons-nous de le dire, nous avons la conviction que la pensée de donner un pareil ordre n'est jamais venue à l'esprit ni du commodore ni de ses officiers. La population peut être rassurée.

D'ailleurs, on ne bombarde pas une ville sans donner avis d'éloigner les femmes et les enfants et sans avertir les consuls étrangers de mettre à l'abri leurs nationaux. Or, comme il y a ici une population étrangère de 30,000 âmes et qu'il y a impossibilité matérielle de la faire partir, nous sommes certain que les consuls protesteraient énergiquement contre l'accomplissement d'une mesure qui serait un crime de lèse humanité et qu'ils s'y opposeraient avec toute l'autorité morale que leur donne leur caractère de représentants de toutes les puissances chrétiennes. Nous engageons donc les habitants à ne pas s'alarmer inutilement, en même temps que nous recommandons aux citoyens du pays d'employer toute leur influence pour éviter les manifestations hostiles et faire disperser les attroupements d'un caractère dangereux.

Le meilleur remède contre les maux auxquels on est forcément soumis est la patience, vertu aussi nécessaire que le courage aux vrais patriotes. La Lombardie a longtemps souffert, mais elle a fini par voir luire le jour de la délivrance.

Il doit être évident pour les Fédéraux eux-mêmes que la reconstruction de l'Union telle qu'elle existait autrefois est impossible. Le gouvernement des Etats-Unis ne pourra pas maintenir des armées d'occupation d'une manière permanente dans tous les Etats du Sud, alors même qu'il les conquerrait les uns après les autres. Il est impossible que le régime actuel puisse subsister longtemps en Amérique. D'ici à quelques mois, les événements politiques peuvent se succéder rapidement du Nord comme au Sud, la fortune des armes est changeante. Que les citoyens sachent souffrir et attendre. Cette guerre d'extermination entre deux peuples qui étaient unis hier ne peut être éternelle, tandis que les grands principes sur lesquels Washington, Jefferson et les autres grands hommes de la révolution américaine ont basé les institutions qui ont fait la gloire et la grandeur de ce continent, ne peuvent être submergés dans un orage passager. Le droit immuable que chaque peuple a de se choisir son gouvernement n'a pas dit son dernier mot dans le Nouveau Monde, et toute tentative de faire dans l'Amérique du Nord une Pologne devra nécessairement avorter.

Change et commerce.

Nous ne concevons pas la panique dont le commerce de notre ville a été saisi lors de l'apparition de la flotte fédérale sur les eaux de notre port. Cette flotte ne nous empêchera de ses canons qu'autant que nous voudrions et pourrions lui faire de nouveau résistance. Mais la réponse du maire ayant donné au chef d'escadre fédéral toute satisfaction sur ce point, nous n'avons à redouter ni bombardement ni canonnade. Il est donc parfaitement absurde de fermer les magasins et de s'abstenir de tous actes de commerce quand nous pouvons acheter, vendre et commercer absolument comme avant le fatal événement dans les limites du moins qui nous sont laissées.

Il serait d'une importance extrême, dans l'intérêt de l'ordre public, de [illegible] les magasins et d'imprimer un nouveau mouvement aux affaires de commerce, bien qu'elles ne puissent plus avoir lieu que sur une échelle restreinte. La fermeture des magasins, surtout la fermeture des boutiques, est un sujet d'effroi pour la population, de même que cet anéantissement de tout commerce pourrait devenir un sujet de troubles.

Est-ce pour échapper à la circulation des billets confédérés que les détenteurs d'articles de première nécessité s'abstiennent de les vendre, ou bien gardent et refusent de les céder à la consommation? Mais les billets confédérés ont toujours une valeur réelle et ce qui le prouve c'est qu'aujourd'hui nous annonçons qu'ils étaient reçus par plusieurs maisons de commerce de notre ville, par celles entre autres de MM. Quayrouze, frères et G. Pascal. Plusieurs maisons des rues Vieille-Levée, Tchoupitoulas et Poydras n'ont pas cessé un instant de recevoir les billets confédérés en échange de leurs produits et de leurs marchandises, ou en payement de dettes [illegible] antérieurement envers elles. Notre ville est privée temporairement pour la confédération, c'est vrai, mais elle ne compose pas à elle seule toute la république confédérée du Sud, et cette république qui compte pas moins de cinq [illegible] qui vivent actuellement de cette circulation qu'on semble ne pas apprécier aujourd'hui d'une manière convenable. Elle n'a pourtant rien perdu de son prix dans les cités envahies par les Fédéraux, comme Nashville, Huntsville, Newbern, Elizabeth City; et dans les lieux déjà qui appartiennent à la Confédération, bien qu'ils puissent être occupés actuellement par nos adversaires, on ne compte pas ou on ne possède pas d'autres moyens d'échange.

Il est une chose dont il faut que le public, surtout le public commerçant, soit bien convaincu, c'est qu'il a plus à perdre qu'à s'abstenir de tout négoce, sous le prétexte d'un vice quelconque dans la circulation monétaire, qu'à courir les chances de cette circulation en maintenant une activité commerciale dont l'existence des milliers de gens peut dépendre. Dans la crise où nous sommes, toutes les fortunes se tiennent, elles doivent prospérer et sombrer toutes à la fois. Que vendront les dépôts de comestibles qu'on semble garder avec tant de ténacité si les Fédéraux, maîtres du cours du fleuve, nous offrent à vil prix les marchandises de Cincinnati, de Louisville et de St Louis? Certes nous voudrions les refuser comme ont fait tous patriotiquement les habitants de Nashville. Mais pour les refuser, il faut en avoir d'autres et nous n'en aurons pas d'autres, si on refuse de nous vendre celles qui se trouvent actuellement dans les magasins, grands ou petits, de notre ville. Tout négociant, s'il est patriote, doit donc jusqu'à la fin courir les chances de la circulation confédérée.

Ce raisonnement s'applique aussi aux expéditions de l'Ouest, c'est-à-dire aux marchands de bestiaux de l'Arkansas, de la Louisiane et du Texas. Il est parfaitement certain que le commerce de bestiaux sera anéanti si les marchands de Texas, de porcs, de moutons et de bœufs refusent de les céder en échange des billets de la Confédération. Mais quel sera leur bénéfice quand ils ne vendront rien? Quel sera leur bénéfice encore si, dans la crainte de s'exposer à quelques réductions de prix par suite d'acceptations, ils nous forcent eux-mêmes à

acheter les bestiaux de quiconque nous pourrons les avoir et de quiconque nous les prendrons pour ne pas mourir de faim? Ces considérations sont tellement fortes et justes qu'elles doivent faire impression sur l'esprit de tout homme négociant et elles prévaudront sur tous les calculs égoïstes, nous en avons la confiance.

Le Drapeau de la Louisiane.—Le drapeau de la Louisiane flottait hier encore sur l'Hôtel de Ville. M. le commodore Farragut a dit dans sa lettre au maire Monroe qu'il venait faire exécuter les lois des Etats Unis. La demande d'abaisser le drapeau de la Louisiane est en contradiction avec cette prétention, car les lois des Etats Unis n'interdisent pas à la Louisiane d'avoir un drapeau sur son Hôtel-de-Ville. La menace faite par lui de tirer sur le drapeau aurait eu sa raison d'être s'il se fût agi du drapeau confédéré qui est pour les Fédéraux le drapeau ennemi, mais elle ne se comprend pas à propos du drapeau de l'Etat de la part de ceux qui prétendent que l'Union existe toujours.

Le combat aux forts.—On a reçu avant-hier soir une lettre du général Duncan qui commande les forts Jackson et St Philippe. Il annonce que les dommages causés aux forts ont été réparés et que ceux-ci sont en état de résister à de nouvelles attaques comme au premier jour. Il rend compte du combat qui a eu lieu dans la nuit où les steamers fédéraux ont réussi à passer et se plaint de la conduite du commodore Mitchell commandant de la flottille confédérée, qui a négligé d'éclairer la scène de l'action et a laissé surprendre nos canonnières. Quelques unes seulement de celles-ci ont réellement pris part au combat et ont opposé une résistance désespérée à l'ennemi. Nous n'avons sauvé dans la lutte que la batterie Louisiane et le McRae; les autres bâtiments confédérés ont été soit détruits par l'ennemi, soit incendiés par nos hommes.

Le McRae est arrivé hier en ville avec le pavillon parlementaire et a jeté l'ancre au milieu de la flotte yankee. Il a apporté les blessés des forts et l'on trouvera dans notre chronique locale les renseignements que notre rapporteur aura pu recueillir à cet égard.

Le brave général Duncan avait raison de dire que les forts ne seraient ni pris, ni rendus. Si le commandant des forces maritimes eût fait son devoir, la flotte fédérale n'aurait pu parvenir à passer. Les forts ont pour plusieurs mois de provisions et la situation étrange dans laquelle se trouvent la ville, les forts et la flotte peut se prolonger assez longtemps.

Lettres de Corinthe.—Les lettres suivantes, arrivées de Corinthe, ont été laissées dans nos bureaux pour être réclamées par les personnes à qui elles sont adressées:

Jules Dannoy, care E Durrive & Co.; Henry Vignaud, *Renaissance Louisianaise*; Pierre Soulé; Mme Paul Chopplu, care of Dr S Choppin; Mme René Bougère; M Hornes Lanzaingheis, care of Harris, Bender & Co; J B Sarpy; Théo. Roux, care of A A Maginnis, Magazine street; Mme N P Boulet, care P W Boulet; Mme E Andry, No 191 rue Dauphine; Mme S P Martinez, No 266 rue de l'Esplanade; Mme L A Guilleke, care of Dr D C Holliday; M. Henry Legendre, 29 Carondelet; M. Charles Prielaud, care MM. Ed. Gautherin & Co 28 Carondelet; M. Louis E Tabary, chez Ar. Miltenberger, 28 Carondelet; M. Victor Olivier, 28 Carondelet; Mme Martial Verret, rue St-Antoine No 77; M Henry Bay, care of F Rivailho & Neyrat, 45 Chartres; M Henry D Ogden, 136 rue Calliope.

Billets Confédérés. — MM. Quayrouze frères et G Pascal annoncent aujourd'hui dans nos colonnes qu'ils continueront à recevoir les billets confédérés en échange de produits et de groceries ou en payement de dettes contractées envers eux.

Correspondance particulière de l'Abeille

Camp près de Grand Junction, le 20 avril 1862

Messieurs les éditeurs de l'Abeille:

Le lundi 7, à la pointe du jour, l'ennemi qui, toute la nuit, avait débarqué des troupes fraîches et avait pris des positions, voulut tenter le sort des armes et essayer de réparer, par une victoire, la honteuse défaite qu'il avait essuyée la veille, avec des forces de beaucoup supérieures aux nôtres. On ouvrit le feu des deux côtés avec un acharnement incroyable: le bruit du canon résonnait sur tous les points et il était facile de pressentir que la journée serait chaude. Mais la victoire éclatante de la veille nous avait encouragés et nous n'attendions que l'ordre de nous mettre en marche. Il ne se fit pas attendre: à 6 heures 1½ du matin, nous partîmes exténués de fatigue et sans un morceau de biscuit. Où allions nous? Personne ne le savait.

A peine eûmes nous parcouru quelques pas, que l'ennemi, qui avait, à la faveur de l'obscurité de la nuit, planté ses batteries à peu de distance de notre bivouac et renforcé son artillerie de plusieurs régiments d'infanterie, ouvrit sur nous un feu terrible et harcela notre armée pendant plus d'un quart d'heure. Les boulets labouraient la terre tout autour de nous. Comment se défendre contre des forces aussi considérables?

Sur l'ordre du général Pond, nous nous mîmes au pas gymnastique et nous ne commençâmes à respirer librement que quand nous fûmes hors de portée des projectiles lancés par l'ennemi. Le 18e de la Louisiane et un régiment du Tennessee, qui nous flanquaient à droite et à gauche, avaient pris une autre direction. En traversant un des camps fédéraux nous trouvâmes un baril à moitié rempli de biscuits moisis: ce fut notre seule nourriture jusqu'à 6 heures de l'après midi. Les haltes succédant aux marches et les marches aux haltes furent notre seule occupation pendant plus de deux heures.

Vers neuf heures le général Pond donna l'ordre au capitaine Roman de réunir les débris de notre bataillon à ceux du 18me de la Louisiane: nous devions ainsi, jusqu'à la fin de la journée, ne former qu'un seul et même régiment, sous le commandement du colonel Mouton. Une heure après nous étions sur une colline, où nous attendait le 18me, considérablement réduit, comme notre bataillon, par le feu de la veille et par le départ pour les ambulances d'un grand nombre de ses membres exténués par les fatigues de la journée précédente et qui avaient été incapables de faire un pas de de plus.

Nous fûmes placés à la gauche du 18e et rangés sous le même drapeau que lui. Notre étendard fut mis sur la poitrine du soldat Fenot de la compagnie B et nous brisâmes notre hampe. Quelques précautions étaient encore nécessaires pour éviter la répétition des méprises de la veille. L'expérience nous avait appris que les uniformes bleues des compagnies B, C et D étaient peu en odeur de sainteté près des régiments confédérés. Pour éviter toute erreur, le colonel Mouton fit retourner à l'envers les gilets de nos soldats. Ce travestissement choquait bien un peu la vue, mais mieux valait ressembler à des gens allant à un bal déguisé que courir le risque d'être en butte aux balles de nos propres troupes. C'était assez d'avoir à affronter celles de l'ennemi.

Un quart d'heure suffit pour prendre toutes les mesures nécessitées par la réunion des deux corps. Immédiatement après nous reprîmes notre marche, cheminant lentement, au travers des champs de bataille de la veille, jonchés de corps morts étendus dans tous les sens, de chevaux tués, de caissons brisés, d'équipements militaires, de munitions de toutes sortes et de chariots mis hors de service. Ce spectacle navrant et si peu fait pour encourager des hommes prêts à voler au combat, attestait le choc terrible qui avait eu lieu la veille et le matin, et montraient que les vaincus, grâce à leur supériorité numérique, avaient disputé pied à pied le terrain aux vainqueurs. Mais on voyait évidemment aussi que nos troupes avaient débusqué l'ennemi de plusieurs de ses positions et avaient remporté des avantages signalés depuis la reprise des hostilités.

Plusieurs heures se passèrent à gravir des collines, à descendre dans des vallons, à traverser des ravins avec de la boue et de l'eau jusqu'à mi jambe, à faire des haltes et à former les faisceaux pour reprendre haleine et reposer un peu nos membres fatigués. Mais personne ne proféra de plainte; nous étions tous décidés à faire des efforts surhumains, pour arriver jusqu'à l'ennemi et contribuer, selon nos forces, à la victoire qui devait ce jour une seconde fois couronner nos armes. Déjà de bonnes nouvelles affluaient de toutes parts: le général Hardee, passant près de nous, avec sa division décimée par le feu de la veille et par celui du jour, nous annonça que l'ennemi était taillé en pièces sur tous les points, que nous étions vainqueurs sur toute la ligne, que les Fédéraux abandonnaient toutes leurs positions les unes après les autres et que bientôt viendrait notre tour de les attaquer. La perspective d'une bataille très prochaine nous rendit presque nos forces. Après le feu meurtrier de la veille, nous nous regardions déjà comme de vieilles troupes.

La journée était déjà très avancée. Les régiments confédérés passaient et repassaient un feu bien nourri se faisait entendre à droite, à gauche et en avant. A chaque instant des hurrahs formidables venaient porter la joie dans nos rangs et nous avertir que l'ennemi était débusqué de quelque position. Fait remarquable, les Confédérés, au moment décisif, au moment où ils portaient le coup fatal à l'ennemi, poussaient des cris sauvages. C'était un indice certain pour nous que nous avions remporté quelqu'avantage.

Cependant, nous avancions toujours et bientôt nous vîmes flotter près de nous le drapeau du régiment du général Polk; sa division s'étendant dans une direction parallèle à la nôtre et avançant au pas de course vers un point d'où partait une vive fusillade. Arrivés au point d'où elle était partie, nous fûmes arrêtés et nous nous trouvâmes dans un des camps de l'ennemi, face à face avec le général Beauregard, entouré de tout son état major dans lequel se trouvait le colonel Numa Augustin. Beauregard avait toujours cet air froid, noble, digne et à la fois: il était tel que vous l'avez vu, avant son départ de notre ville, mais où travail assidu et les soucis inhérents à l'immense responsabilité qui pèse sur lui avaient blanchi ses cheveux. Des hurrahs frénétiques témoignèrent de notre joie à la vue du général Beauregard et de notre vieil ami le colonel Augustin. Beauregard nous salua avec sa dignité habituelle et nous dit d'un air satisfait: "Brave mes amis, bravo mes Louisianais! encore un effort, et la victoire est à nous. En avant mes braves!"

Et en même temps il pointait du doigt une partie de la forêt à cinq ou six arpents de notre tête de colonne où nos soldats étaient aux prises avec l'ennemi qui, repoussé de toutes ses positions, avait concentré des troupes fraîches dans un immense ravin et opposait une résistance opiniâtre à nos troupes; il avait déjà repoussé l'attaque de plusieurs régiments, mais nos régiments retraitaient un instant et revenaient ensuite avec plus de vigueur.

A la voix de Beauregard, à quelques paroles chaleureuses prononcées par le colonel Augustin, nos fatigues furent oubliées et quelques minutes après nous étions rangés en bataille à deux cents pas de l'ennemi.

Au cri de "En avant le 18me! en avant les Gardes d'Orléans!" prononcé par le colonel Mouton, nous franchîmes d'un bon les trois quarts de la distance qui nous séparait de l'ennemi; un feu meurtrier s'engagea et dura quelques minutes. A la première décharge, le colonel Mouton fut mis hors de combat. L'ennemi semblait décidé à tenir sa position et nous montra, par la grêle de balles qui sortaient de son camp, qu'il allait faire une résistance désespérée. En même temps les canonnières fédérales ouvrirent leur feu et les bombes nous arrivèrent de tous côtés. Encore une fois nous étions près de la rivière Tennessee. Nous étions soutenus à notre droite par une batterie d'artillerie qui, protégée par nos tirailleurs, foudroyait le ravin où était embusqué l'ennemi et nous aidait à semer la mort dans ses rangs.

Cependant le feu de l'ennemi dégarnit tellement le régiment que force nous fut de retraiter afin de nous rallier. Le lieutenant-colonel Alfred Roman, qui avait succédé au commandement du colonel Mouton, nous rallia bientôt et nous mena de nouveau au-devant de l'ennemi. Mais un feu tellement meurtrier sortit du ravin et des canonnières que nous eûmes un moment d'hésitation. Ce fut alors que le feu de Beauregard qui, du haut de la colline suivait les progrès de combat, lança son cheval devant notre front de bataille, saisit notre drapeau et au cri de "En avant, mes Louisianais!" nous entraîna à sa suite, à vingt pas du ravin secondés par la batterie, nous ouvrîmes un feu meurtrier. Mais le colonel Augustin, voyant le danger que courait le vainqueur de Manassas, se précipita sur ses pas, lui prit le drapeau des mains et avec l'impassibilité et l'indifférence d'un homme qui a fait le sacrifice de sa vie, pour sauver celle d'un général si utile et si précieux à la Confédération, affronta les balles ennemies avec un sang froid imperturbable. Noble dévouement, beau et sublime courage qui resteront éternellement gravés dans nos cœurs!

La retraite fut ordonnée une seconde fois et l'étendard passa entre les mains de notre adjudant-major Ernest Pesch, qui le planta en terre de la main gauche et attendit tranquillement que nous fussions ralliés et ramenés à l'attaque. Elle ne se fit pas attendre: nous commençâmes le feu, mais un changement de position de notre batterie et un grand mouvement à droite nous montrèrent que l'ennemi prenait une autre direction. La retraite fut sonnée et nous nous retirâmes à environ deux cents pas de notre dernier champ de bataille.

Mais hélas! nous avions horriblement souffert! Le 18me avait fait des pertes énormes. Notre bataillon avait aussi été cruellement décimé. Les lieutenants Moréno, Trépagnié et Declouet et beaucoup de nos soldats manquaient à l'appel. Les pertes de ce jour, jointes à celles de la veille, laissaient un déficit de trente-trois pour cent dans notre bataillon. Le 18me et notre bataillon, qui avait été soutenu, pendant toute la journée, par une excitation fébrile, par le bruit du canon et de la fusillade, par l'odeur de la poudre et par la vue du sang, étaient complètement épuisés.

(*La fin à demain.*)

CHRONIQUE LOCALE.

Les dernières quarante-huit heures. — Non, jamais les habitants de la Nouvelle-Orléans n'avaient éprouvé, en si peu d'heures, tant d'émotions diverses, n'étaient passés aussi rapidement de la plus grande sécurité à la plus complet découragement et ne s'étaient élevés aux mêmes subitement, de l'excès de découragement à d'aussi merveilleuses espérances.

Nous avons raconté, dans nos deux derniers numéros, comment le lendemain même du jour où nous nous réjouissions de la résistance héroïque des forts Jackson et St Philippe, nous fûmes foudroyés, le matin à notre lever, en apprenant que les bâtiments fédéraux étaient parvenus à passer ces mêmes forts. C'est jeudi matin que nous arriva cette triste nouvelle et les personnes les plus versées dans la science de la guerre, nous annonçaient pour le jour suivant, l'arrivée de l'escadrille de blocus. Mais voilà que dans la soirée, le bruit se répand en ville que trois canonnières confédérées ont pu passer les forts. Il suffisait d'un millier de jeunes gens pour les prendre à l'abordage, et cette phalange de héros en la recrutant, sans doute, en moins de vingt-quatre heures. L'espoir, faible espoir, il est vrai, renaissait dans les cœurs et tout n'était pas encore perdu.

Le soleil de vendredi matin se leva, néanmoins, sur une nouvelle désillusion. L'escadre fédérale remontait le fleuve, balayant devant elle tous les obstacles, et venait mouiller devant la Cité au Croissant. Tout est bien fini! Un officier fédéral est venu demander dans la soirée, au maire, la reddition de la ville. Il faut abattre le drapeau louisianais qui flotte sur l'Hôtel-de-Ville et il faut arborer sur les édifices du gouvernement général la vieille bannière étoilée qu'on n'était habitué à voir depuis plus d'un an, qu'on espérait ne plus revoir jeter qui confondre aux bannières publics. Le maire avait communiqué cette nouvelle au Conseil de Ville, dans un message que nous avons publié dans notre dernier numéro, et samedi matin à 10 heures, le Conseil devait s'assembler pour décider quelle réponse il fallait faire à la sommation du capitaine Bailey. Nous reprenons ici le récit des derniers événements, au point où nous l'avons laissé samedi.

Le Conseil municipal s'assemble dans à l'heure convenue et après une courte délibération passa la résolution suivante:

"Le Conseil communal de la cité de la Nouvelle-Orléans ayant été informé par les autorités militaires que la ville ne peut pas être défendue, déclare qu'il ne sera point fait de résistance aux forces des Etats-Unis.

"Il est résolu que les sentiments exprimés dans le message adressé par Son Honneur le Maire au Conseil Commun sont parfaitement d'accord avec les sentiments de ce Conseil et de la population entière de cette métropole, et que le Maire est respectueusement requis d'agir d'après l'esprit manifesté dans le message."

"S. P. DE LABARRE,
"Président du Conseil des Aldermen.
"J. MAGIONI,
"Président du Conseil des Assistants-Aldermen.
"Approuvé le 26 avril 1862.
"JOHN T. MONROE, maire."

Pendant que le Conseil de ville délibérait, trois officiers de l'escadre fédérale débarquaient en ville, au pied de la rue Poydras, avec un pavillon parlementaire, conduit à un sergent de marine, et au milieu d'une foule considérable à l'Hôtel-de-Ville, où ils remirent au Maire la lettre suivante, du commandant même de l'escadre:

"Navire-amiral des Etats-Unis HARTFORD,
"Fleuve du Mississippi, en rade de la Nlle Orléans,
26 avril 1862.

"A son Honneur le Maire de la ville de la Nouvelle-Orléans.

"Monsieur—A mon arrivée devant votre ville, j'ai eu l'honneur d'envoyer à votre Honneur, le capitaine Baily, de la marine des Etats-Unis, et commandant en second de cette expédition, pour vous sommer de rendre la Nouvelle-Orléans entre mes mains, en ma qualité de représentant des Etats-Unis. Le capitaine Baily m'a rendu compte de son entrevue avec vous-même et les autorités militaires.

"Il doit venir à la pensée de votre Honneur qu'il n'est pas du département d'un officier de marine de se charger des fonctions d'un commandant militaire.

"Je suis venu ici pour réduire la Nouvelle-Orléans à l'obéissance des lois des Etats-Unis et venger la majesté offensée de leur gouvernement.

"Les droits des personnes et des propriétés sont en sûreté.

"Je vous somme donc, en votre qualité de représentant de la ville, de la rendre formellement, de faire arborer avant midi aujourd'hui, l'emblème de la souveraineté des Etats-Unis sur l'Hôtel-de-Ville, la Monnaie et la Douane, et de faire disparaître avant la même heure, de tous les édifices publics, tous les drapeaux et autres emblèmes de souveraineté, autres que ceux des Etats-Unis.

"Je veux requérir tout particulièrement d'exercer votre autorité pour faire cesser les scènes de désordre, rétablir l'ordre et engager tous les bons citoyens de la Nouvelle Orléans, à reprendre immédiatement leurs occupations. Je veux comme surtout de ne pas permettre qu'aucun habitant soit à souffrir, ou en personne ou en propriété, pour avoir employé des sentiments de fidélité envers son gouvernement.

"Je punirai sans tarder et avec sévérité toute personne qui commettra des indignités pareilles à celles d'hier, lorsqu'on a vu des hommes armés tirant sur des hommes, des femmes et des enfants sans défense, parce que ces derniers avaient exprimé leur joie en revoyant le vieux drapeau.

"Je suis très respectueusement votre obéissant serviteur,
D. G. FARRAGUT,
Officier commandant l'escadre occidentale du blocus du golfe.

Après avoir pris connaissance de cette lettre, le Maire se rendit à la salle du Conseil où elle fut lue à haute voix par le greffier des Aldermen. Les Membres-Prévôts assistaient à cette séance solennelle, tous à huit clos. Nous pouvions lire sur le visage de toutes ces personnes la douleur la plus profonde unie à une noble dignité de résignation. Un quart d'heure, après, le Maire rentrait dans le salon où il avait laissé les parlementaires et à midi moins un quart, ces derniers sortaient pour regagner leur embarcation, accompagnés de M. Baker, secrétaire du Maire, porteur de la lettre qui suit, adressée par le Maire au capitaine Baily:

"Monsieur, Conformément à la résolution que le général Lovell a cru devoir prendre en considération pour la vie des femmes et des enfants qui sont encore en si grand nombre dans cette grande métropole, en évacuant la ville avec ses troupes et a remis entre mes mains l'administration de son gouvernement et la garde de son honneur.

"De concert avec les Pères de la cité, j'ai pris en considération la demande que vous m'avez faite hier de rendre la ville sans condition, accompagnée de la requête d'arborer le drapeau des Etats Unis sur les édifices publics et d'amener celui qui flotte encore sur le haut de la Monnaie, de même que de ce bâtiment, et il est de mon devoir de vous transmettre la réponse qui exprime le sentiment universel de mes administrés non moins que ceux que me dicte mon cœur dans cette triste et solennelle occasion.

"La ville est sans moyens de défense et entièrement privée de la force et des munitions qui pourraient la mettre à même de résister aux forces écrasantes qui sont déployées à notre vue.

"Je ne suis pas militaire et ne suis pas revêtu d'autre autorité que celle de faire exécuter les lois municipales de la ville de la Nouvelle Orléans.

"Ce serait un acte de présomption de ma part de conduire une armée au champ de bataille, si j'en avais une sous mon commandement, et je n'en ai aucune encore moins à rendre une place sans défense, qui se trouve, comme celle-ci, exposée à la merci de vos canonnières et à la gueule de vos mortiers.

"Rendre une telle place serait une cérémonie oiseuse et sans signification. La cité est à vous en vertu de la force brutale, et non par le choix ou le consentement de ses habitants. C'est à vous de décider quel est le sort qui l'attend.

"Quant à arborer tout autre drapeau que celui de notre adoption et qui a reçu nos serments, permettez-moi de vous dire, Monsieur, qu'il n'est pas né encore celui dont la main et le cœur ne se dessécheraient pas à la pensée d'un tel acte; je ne pourrais pas trouver parmi tous mes administrés, un renégat assez misérable ou déshonoré pour oser profaner en y portant la main, l'emblème sacré de nos aspirations.

"Monsieur, vous avez manifesté des sentiments qui seraient dignes d'une meilleure cause que celle à laquelle vous avez consacré votre épée. Je ne doute pas qu'ils ne partent d'un cœur noble, mais égaré, et je suis convaincu que je sais apprécier les émotions qui les ont inspirés.

"Vous aurez, pendant votre occupation de cette ville, à administrer un peuple brave, un peuple qui est sensible à tout ce qui peut toucher le cœur du monde, à sa dignité et au respect de soi-même. Je vous en prie, Monsieur, ne le laissez pas insulter par l'intervention des hommes qui ont pu se rendre odieux et méprisables en se retirant bassement de la présente lutte dans laquelle nous sommes engagés, ni de ceux qui pourraient les rappeler en quelque manière trop pénible qu'il est le vainqueur et vous les vainqueurs.

"On peut maintenir l'ordre et la paix, sans avoir recours à des mesures qui ne manqueraient pas de blesser [illegible]

la susceptibilité du peuple et de faire gronder son passion.

"Les engagements que je prendrai en son nom, seront religieusement remplis.

"Vous pouvez vous fier à son honneur, bien que vous ne devez pas compter sur sa soumission à des torts imméritée.

"En terminant, je vous prie de comprendre que le peuple de la Nouvelle Orléans, bien qu'étant en ce moment incapable de vous empêcher d'occuper cette ville, ne transfère pas sa fidélité d'un gouvernement de son choix à un autre gouvernement qu'il a résolument répudié; mais qu'il se résigne simplement à cette obéissance que le conquérant peut obtenir du peuple conquis.

"Après avoir écrit ce qui précède, en réponse à votre communication verbale d'hier, j'ai reçu une communication par écrit, à laquelle je répondrai avant 2 heures, s'il est possible de préparer une réponse à cette heure.

"Avec respect, JOHN T. MONROE, maire."

A 1 heure et demie à peu près, M. Baker était de retour. Il dit que le commodore Farragut insistait sur l'exécution de toutes les demandes contenues dans sa lettre, et qu'il avait menacé de tuer tous les soldats confédérés qu'il trouverait en ville. Si le Maire ne voulait pas amener le pavillon louisianais, le commodore le ferait baisser à coups de canon; et s'il apprenait qu'on maltraitât les personnes qui exprimeraient leur sympathie pour les Etats Unis, il tiendrait la ville entière responsable de ces actes. Il se proposait d'ailleurs d'envoyer plus tard son ultimatum par écrit. M. Baker avait remis en même temps au commodore la protestation suivante relative à un drapeau fédéral qu'une certaine de marins étaient venus hisser le matin sur la Monnaie.

"Monsieur, j'apprends qu'un corps d'hommes venus de vos navires, ont arboré le drapeau des Etats-Unis sur la Monnaie. J'espère que cet acte, avant que la ville se soit rendue et pendant les négociations entre vous même et les autorités de la ville, n'a pas été perpétré avec votre sanction. Je proteste par la présente contre cet acte, n'importe par qui il a pu être commis ou autorisé.

Le commodore informa M. Baker que ce drapeau avait été arboré par son ordre. Cette bannière n'était pas restée d'ailleurs longtemps à flotter, car une foule l'avait abattue et mise en pièces quelques instants après le départ des soldats fédéraux. Quelques instants après une force de gamins s'en allaient parader au pied de la rue Poydras avec la drapeau confédéré, et recevaient du bord d'un des bâtiments fédéraux, un coup de fusil qui tuait un vieillard nommé Bill, poteleur spectateur de ces jeux imprudents.

Nous devons dire en terminant, que l'ultimatum par écrit n'a pas encore été reçu. En revanche, deux émissaires partis du fort Jackson l'un mercredi dernier et l'autre vendredi soir, ont apporté les lettres les plus rassurantes du général Duncan. Dans la dernière, arrivée hier, le général dit qu'il a des provisions pour plusieurs mois, mais que si la ville se rend, il est inutile que les forts tiennent. Comme cette lettre était commentée à l'Hotel-de-Ville, le steamer confédéré MacRae arrivait des forts, sous pavillon parlementaire portant une vingtaine de morts et environ le double de blessés.

Service funèbre.

Un service funèbre sera célébré MARDI 29 avril, à sept heures du matin, à l'Eglise Ste Marie, pour le repos de l'âme de feue Dame J. E. DARSSE, née ANTOINETTE HART. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'y assister.

SERVICE FUNÈBRE.

Un service funèbre sera célébré à l'église Ste-Thérèse, MARDI, 29 du courant, à 7½ heures du matin, en mémoire de feue MARIE ATHALIE HEPP. Les parents et amis sont respectueusement invités à y assister sans autre invitation.

De la part de sa famille.

SERVICE FUNÈBRE.

Un service funèbre sera célébré MARDI, 29 avril, à sept heures et demie du matin, à l'église Ste-Anne, rue St-Philippe, pour le repos de l'âme de feue Mme veuve FRANÇOIS BEAUMONT LIVAUDAIS. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'y assister.
16 avril—

MARCHÉ AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 26 avril 1862.

Il n'y a pas eu d'arrivages depuis vendredi. Vendu samedi: 74 bœufs du Texas et 29 veaux. Restant et en vente, 210 bœufs du Texas, 145 cochons, 67 moutons et 149 veaux.

Bœufs du Texas, 1re qualité, par livre net 12 cts.
" " 2e qualité, " 10 cts.
" " 3e " par livre, net 8 cts.
Indicateurs par tête $30@40.
Porcs, par 100 livres, gross, 11 cts.
Chevreaux, par tête, $10 a 15.

QUARTIER GENERAL,
BRIGADE EUROPEENNE,
No 42, rue de la Vieille Levée,
Nlle-Orléans, le 27 avril 1862—11 heures A. M.

Par ordre de Son Honneur le Maire, JOHN T. MONROE, en date de ce jour, je reprends le commandement de toutes les Troupes Etrangères.

Je fais appel à tous les bons Citoyens pour qu'ils me donnent aide et assistance, afin de maintenir l'ordre et la tranquillité dans la ville, les requérant de se réunir de suite, à un point central de leurs Districts respectifs, pour se mettre à ma disposition. PAUL JUGÉ, fils,
Général Commandant.

AVIS.
Quartier-Général de la Brigade Européenne.

Le Brigadier-Général Paul Jugé fils ayant appris que plusieurs magasins refusent d'ouvrir aujourd'hui pour la vente des objets nécessaires à l'existence, à prix des souverains [illegible] ... abords de ces magasins. [illegible] ... le General Jugé prie [illegible] ... PAUL JUGÉ fils,
Général commandant la Brigade Européenne.

Assemblée de Citoyens.

A une assemblée tenue hier soir à [illegible] heures, par un grand nombre de citoyens de la ville dans le but de coopérer au maintien de l'ordre et de la paix publique, M. F. Durrive a été nommé président et M Henry Peychaud secrétaire, et les décisions suivantes ont été prises:

Il a été unanimement résolu que les citoyens composant l'assemblée se mettraient sous les ordres du général Paul Jugé fils, choisi par le maire de veiller avec les troupes sous son commandement au maintien de l'ordre public, afin de coopérer à la sécurité publique qui lui a été confiée.

Des remerciements ont été votés par acclamation aux deux brigades étrangères pour le zèle et l'activité qu'elles ont si noblement déployés pendant les trois dernières journées et les nuits pour la protection des personnes et des propriétés dans la ville de la Nouvelle-Orléans. Les officiers et membres de ces deux brigades se sont acquis dans cette circonstance des titres à la vive reconnaissance de tous les bons citoyens de cette grande métropole.

Les citoyens qui n'ont pas pris part à l'assemblée d'hier sont invités à donner leur adhésion aux résolutions qui précèdent et à signer les listes déposées à cet effet:

Au Quartier général du général Paul Jugé fils, rue de la Vieille Levée.

Aux bureaux de l'Abeille, rue de Chartres.

Toutes les personnes qui ont fait partie de l'assemblée et celles qui y auront adhéré sont invitées à se réunir au quartier général du général Paul Jugé fils à 8 heures du soir, avec ou sans armes afin d'y recevoir des ordres.

F. DURRIVE, Président
HENRY PEYCHAUD, secrétaire
28 avril—2

Proclamation du Maire.

Mairie de la Nlle-Orléans,
HOTEL DE VILLE, 26 avril 1862.

Aux propriétaires de Groceries et de Magasins de provisions.

Les autorités de la ville prient les propriétaires de groceries et de tous les établissements où se vendent des provisions, d'ouvrir leurs établissements de suite et de ne point forcer les autorités de prendre des mesures qu'elles voudraient éviter. Elles leurs recommandent également de continuer à recevoir le papier ayant cours, il est aussi bon aujourd'hui qu'auparavant et il n'y a pas de raison de le rejeter. Ceux qui refusent de le recevoir devront partager les malheurs et les inconvénients qu'ils contribuent ainsi à infliger à la communauté. Il est à espérer que chacun fera preuve de bonne volonté. Les individus qui ont des billets Confédérés et désirent s'en défaire peuvent les échanger pour des billets de la ville en s'adressant au comité de Salut Public.

Pour le maintien du bon ordre, les autorités désirent particulièrement que tous les citoyens soient chez eux à 9 heures du soir et que les dames et les enfants restent dans les maisons, autant que possible.
28 avril—3f JOHN T. MONROE, Maire.

PROCLAMATION PAR LE MAIRE

Mairie de la Nlle-Orléans.
Hôtel-de-Ville, 25 avril 1862.

Toutes personnes ayant en sa possession du sucre, de la mélasse, du bacon ou d'autres articles emportés hier, de la Levée, ou d'ailleurs, sont sommées par la présente de rendre les dits articles à leurs propriétaires. A défaut de quoi, elles seront poursuivies selon toute la rigueur de la loi.
28 avril JOHN T. MONROE, maire.

PROCLAMATION PAR LE MAIRE

Mairie de la Nouvelle Orléans,
Hôtel de Ville, 25 avril 1862.

Les tristes et malheureuses circonstances par lesquelles nous passons, exigent la plus grande sagesse et patience de la part de nos citoyens. Ils ne devraient pas se laisser emporter par un sentiment trop délicat des difficultés qui les environnent; mais, au contraire, ils devraient aider l'autorité municipale à maintenir l'ordre dans la ville. Pour me rendre plus facile la tâche qui m'est dévolue en ma qualité de chef constitué de la police, j'ai appelé à mon aide les services de la Brigade Européenne et je l'ai investie du soin de veiller à la tranquillité publique. Les patrouilles, sous la direction de l'officier qui commande cette brigade devront être traitées avec respect et entière obéissance.
JOHN T. MONROE, maire
Approuvé, 25 avril 1862.
Wm FREREY,
25 avril Président du comité de salut public

Mairie de la Nlle-Orléans.

Hotel de Ville, 26 avril 1862.

Les propriétaires de groceries, de magasins et de boulangeries sont prévenus que les autorités de la ville désirent qu'ils ouvrent leurs établissements de suite afin que les habitants de la ville puissent avoir des provisions. Les autorités veilleront à ce que les droits des propriétaires soient protégés. JOHN T. MONROE,
26 avril—3f Maire.

Département des Pompiers.

Une assemblée de présidents et de foremen aura lieu, dans la salle de la Société charitable, aujourd'hui, lundi, à 10 heures du matin.
JNO G. ROBINSON,
Président du Pelican Hook and Ladder Co, No 4
28 avril—1

Les soussignés continueront à recevoir les billets Confédérés pour groceries et marchandises ou en payement de ce qui leur est dû.
Nlle-Orléans, 28 avril 1862. QUEYROUZE FRERES,
G. PASCAL.

Dépôt.—100 caisses pommes de terre.
[illegible] café de la Havane.
[illegible] Rio.
[illegible] Java.
[illegible] café de Laguayra.
[illegible] barils farine, diverses marques.
[illegible] barils whisky, diverses marques.
[illegible] barils graisse.
[illegible] tierçons graisse.
[illegible] boucauts riz de la Caroline.
[illegible] riz créole.
[illegible] caisses chandelles blanc de baleine.
[illegible] caisses do Star.
[illegible] do savon, diverses marques.
[illegible] barils beurre.
[illegible] papier enveloppe, diverses grandeurs.
[illegible] barils bœuf mess.
[illegible] beurre frais de la Virginie.
[illegible] Boyer, en paquets d'une livre.
[illegible] do sardines, diverses marques.
[illegible] do eau de fleurs d'oranger.
[illegible] do olives verdales.
[illegible] do capres.
[illegible] do macaroni d'Italie.
En magasin et à vendre par
FREDERIC AVET, rue Vieille Levée, [illegible]

Acide Sulphurique et
RECU dernièrement de la Havane
[illegible] acide sulphurique
[illegible] muriatique
A vendre par CUSACHS & OGDEN,
Rue Royale, encoignure St Philippe

POMMADES.— [illegible] caisses pommades de diverses [illegible]
PAUL JUGE & FABRY, [illegible]

INFIRMIERS MILITAIRES.

AVIS.

TOUS CEUX QUI SE SONT FAIT INSCRIRE pour faire partie de ma compagnie d'infirmiers militaires, dont l'effectif par pied de guerre est de cent quarante-six hommes, sont invités à se trouver à la réunion qui aura lieu AUJOURD'HUI LUNDI, à cinq heures précises, à mon bureau, No 95 de la rue Sainte-Anne, entre Bourbon et Dauphine.

Les dernières événements ont pu jeter quelque désarroi dans les affaires publiques, mais ne peuvent en aucune manière affecter l'organisation immédiate de ma compagnie, dont les services sont sur le point de devenir de plus en plus impérieux.
26 avril—1f FRANK F. BARCLAY, Major.

Au Public.

MES ennemis ont fait courir le bruit que j'avais en ma qualité l'Etat de la Louisiane afin d'éviter le remboursement des billets que j'ai émis. Je déclare que ce bruit est faux, et j'engage tous ceux qui se trouvent porteurs de mes billets à se présenter tous les jours entre neuf et dix heures du matin, chez M. Louis Bofen, mon avocat, rue St Louis No 70, qui est chargé de rembourser les dits billets.
28av—1 RODOLPHE BRAUSS.

AVIS.

LE propriétaire, ou porteur, d'un billet hypothécaire tiré par Justin Frémaux de la somme de $1000 (mille piastres) à dater de décembre 1861, est prié d'avoir à le présenter au No 93 rue Carondelet afin d'en recevoir le montant chez le notaire. Après la publication de cet avis ce billet ne sera accordé. 19 avril—3f

New-Orleans & Texas R. R. Co.

QUE le public n'oublie pas qu'un bureau de souscription a été ouvert pour la commodité de la partie française, espagnole et autre, de notre population, par J. Castellé agent de ladite compagnie, Passage de la Bourse No 20, où toutes informations seront par lui données avec plaisir, et où les chefs, actes de la législature et [illegible] peuvent être vus et consultés.

Accounts souscrits—On se trouve tous les jours de 10 heures à 2 heures. J. CASTANIE.
15avril—1m

A la Reine du Sud.

Spécialité de Dentelle noire.

Rue du Canal, No 168.

CE NOUVEAU MAGASIN offre un grand assortiment de: Pointes, Châles, Mantelets, Burnous et Talmas en dentelles noires, Cambray et Chantilly, Voiles et Mitaines, à des prix exceptionnels.
14 avril—1m

RHUM ET ALCOHOL.

RAFFINERIE de la Louisiane. Constamment en mains en quantité à la convenance des acheteurs.
LAUVE & LEBLANC.
11 fév— 17 et 19, rue Toulouse

Southern Engraving Establishment.

10, rue de Camp, à côté du City Hotel.

MALUS & MAURICE, graveurs et imprimeurs, annoncent à leurs amis et au public, qu'ils exécutent toute espèce de gravures, telles que cartes de visite, de faire part, de profession, billets de change et tickets qui ne pourront être contrefaits, au relevage, &c.

M. A. Malus, de cette ville, fait part à ses amis de son association avec M. Alfred Maurice, maître dans l'art et son emploi qu'il sera secondé dans son industrie.
28 mars—1y

RAFFINERIE A LA VAPEUR, *DU CRESCENT CITY.*

SUCRE EN PAINS.
SUCRE CONCASSE,
PULVERISE,
GRANULE et
CLARIFIE.

Mélasse [illegible] doublement raffinée, [illegible] tous ceux que fabrique le Nord.
[illegible] THOMSON & Co.
[illegible] Rue Tchoupitoulas, No 68.

Fabrique d'huile de coton de la rue Bienville.

CETTE fabrique est prête à remplir tous les ordres pour l'HUILE et le GATEAU D'HUILE, en quantités au gré des acheteurs.

Les ordres laissés au magasin seront promptement remplis. A. PEPIN, agent, 12 Canal.

A vendre, 1000 caisses de savon de différentes qualités.
21 mars

L. C. Barbier & A. T. Wurtemberg,

Importateurs et fabricants de toutes espèces de cigares, [illegible]
17 mars Rue Front Levée No 27 et Rue Poydras No 68.

Houblon—Houblon—Houblon.

CINQ balles nouvelle récolte, reçu dernièrement de la Havane, à vendre par CUSACHS & OGDEN,
Encoignure Royale et St-Philippe.
18m4

A vendre ou à louer.

Une résidence d'été, située sur le Lac, ouvrant sur la tour de Hotel Grégoire, dans la ville de Lewisburg. Pour plus de détails, s'adresser à Paul Lacroix No 15 rue [illegible]

WRIGHT'S
SOUTHERN INDIAN VEGETABLE PILLS

LA SANTÉ
est le plus grand bien de l'homme.

O hommes! combien nous nous éloignons de tel en la chercher. Nous nous privons de la santé, le secours la plus précieux de l'homme par aux instincts que Dieu nous a donnés. Trop tard nous employons les moyens de la nature, nous négligeons ses avertissements.

Les Pilules Indiennes Végétales du Sud.
de WRIGHT
sont offertes au peuple des
ETATS CONFEDERES D'AMERIQUE
comme remède
simple et naturel pour purifier le sang,
DONNER DU TON ET FORTIFIER LE SYSTEME CONTRE LES MALADIES EPIDEMIQUES ET AUTRES; pour la guérison de celles qui sont connues sous les noms de:

Sièvres intermittentes, rémittentes, nerveuses, inflammatoires et putrides; la rougeole, la petite vérole et les érysipèles; l'inflammation du cerveau, de la gorge, de l'estomac, des poumons, du foie, des intestins et de la vessie; les douleurs à l'estomac, au dos et aux côtés; la consomption, hydropisie de la tête, de l'estomac, de l'abdomen et de la poitrine; les scrofules, le scorbut et les maladies syphilitiques; le rhumatisme, la fièvre du cerveau, la migraine, le nettoyage du sang, les rhumatismes aigus et chroniques; la diarrhée, la dyssenterie et les coliques; la syncope, l'apoplexie et la paralysie, la dyspepsie, l'hypocondrie; la jaunisse, l'épilepsie, la coqueluche, les palpitations de cœur; les affections des plaies; l'hystérie, la faiblesse des nerfs et [illegible].

Que sont ces pilules?

Composées des simples naturels, plantes qu'on trouve dans les bois de l'Alabama Central et du Mississipi, ces Pilules possèdent, à un degré remarquable, les quatre grandes vertus connues de la science moderne. Elles aident la Nature à chasser du corps toutes les matières impures sans y introduire des drogues ou des agents minéraux nuisibles.

De tous les médicaments employés par la Faculté en époque de la science, il n'y en pas un seul qui ait à un égal degré les quatre grandes propriétés nécessaires à la santé—c'est-à-dire le *sudorifique*, le *diurétique*, l'*expectorant*, et le *cathartique*.

Ce n'est pas un remède breveté. Les Pilules de Wright sont employées depuis nombre d'années, elles ont été analysées par des chimistes, les praticiens les plus distingués les ont pleinement approuvées, et elles ont toujours eu du succès.

Un ne prétend à rien d'extraordinaire en leur faveur; on ne parle pas de découvertes étonnantes, on ne cherche à tromper personne. Tout ce qu'on affirme, c'est qu'il a été prouvé que ces Pilules sont énergiques, qu'elles opèrent sûrement, promptement sur tout le système et qu'elles ne sauraient faire plus de mal que de bien et l'eau.

Comment elles sont faites.

Les Pilules Indiennes végétales du Sud, de Wright, ont été jusqu'à ce jour et sont encore préparées principalement pour remplir les commandes spéciales des médecins, des droguistes, des planteurs et autres clients qui y ont recours parce qu'ils savent qu'elles sont pures d'ingrédients simples, pur et efficaces, parce qu'ils ont confiance en Dr Wright qui ne voudrait rien offrir d'impur au public. Le nouveau procédé pour distiller les plantes et purifier les éléments essentiels de toute matière étrangère (découvert ce qu'on doit au grand partie du Dr Torrey, le grand chimiste) lui a seul permis de fabriquer ces Pilules à un prix qui l'a mis à la portée de tout le monde. Le certificat suivant du Dr Preston, si intime bien connu, est une garantie suffisante de la pureté du médicament.

Au Dr John Wright—Monsieur, j'ai soumis, à votre demande, une grande quantité de vos Pilules indiennes végétales du Sud à une analyse chimique. Je les avais choisies au hasard. Je certifie avec plaisir que je n'ai rien trouvé de nuisible au système; elles contiennent au contraire des propriétés sudorifiques, diurétiques, expectorantes et cathartiques qui se marient admirablement, et mon avis est que c'est le remède le plus généralement utile qu'il y ait au monde.
A vous, etc. A. D. PRESTON, M. D.

Usage par la Faculté.

Si l'approbation des principaux médecins qui les ont employées et le fait que la Faculté en général y a recours peuvent être une recommandation au public, les Pilules indiennes végétales du Sud, de Wright, sont, plus qu'aucun autre médicament, dignes de la confiance. A ce propos, nous croyons devoir faire l'extrait suivant d'une lettre particulière du vénérable Dr Henshaw un des membres les plus capables et les plus expérimentés du Sud.

"On dira peut-être que je porte atteinte au prestige de ma profession en reconnaissant combien on peut se dispenser de mon secours, mais je ne permets à aucun préjugé de ce genre de dominer mes sentiments de devoir envers ceux qui m'ont confié leur santé. J'aurais pu facilement leur dire que c'était moi qui avais préparé ces pilules, mais je suis le Vieux principe: 'Donnez à César ce qui revient à César.' Je conseille à tous ceux que je traite d'avoir de vos Pilules et, dès que les premiers symptômes de la maladie se déclarent, de les prendre et de continuer à les employer d'après la prescription, jusqu'à ce que les Pilules soient offre qu'ils ont changé le remède. Lorsqu'ils ont suivi cet appeleil, neuf fois sur dix le faisant ma recommandation: ses malades recouvrent la santé en dépit d'eux-mêmes, au grand étonnement de ceux qui croient qu'ils ne peuvent être guéris l'un quelconque sans avaler une immense quantité de drogues dégoûtantes.

Témoignage d'un ministre.

Nous publions ci-après deux lettres reçues de messieurs dont la haute position est d'un grand poids aux yeux des personnes sensées. L'une de ces lettres est du Rev. J. S. Barrett si connu et aimé dans l'Arkansas, qui a été appelé dernièrement dans le Nord de la Ville. Il écrivait au Dr. John Wright, le 29 septembre, les lignes suivantes:

"Je ne saurais croire le bien qu'ont fait ces quelques boîtes des Pilules que vous m'aviez recommandées à cette visite: Elles ont été un bienfait à un grand nombre de pauvres membres de mon petit troupeau et [illegible] ... Dieu dans sa bonté n'a jamais donné à l'homme un remède aussi sûr et aussi agréable.

Le commandant cité est d'un riche planteur de l'Alabama; nous l'imprimons en entier.

[illegible]... Les Pilules Indiennes Végétales du Sud, de Wright,
Sont fabriquées expressément pour les Etats Confédérés d'Amérique,
sous la surveillance personnelle du Dr John Wright, dans son laboratoire à la Nlle Orléans.

WRIGHT & Co.
Seuls propriétaires, rue de Chartres No 21
19 déc—6m Nlle Orléans, Lne

CHANDELLES—Quelques caisses marque de Pé- [illegible]
QUEYROUZE FRERES,
[illegible] 9 à 14, rue St Louis

Candidat pour Maire—Sans distinction de parti.

VICTOR WILTZ, du Deuxième District.

Voir l'Abeille du 28, du 29 et du 31 janvier.
7 fév—

Recorder du 2me District.

Messieurs les Editeurs,

Veuillez annoncer que l'honorable LOUIS GASTINEL, Recorder du Deuxième District, est candidat à la même place, et qu'il sera soutenu à l'élection de 2 juin prochain par les
26 avril VOTANTS DU 2me DISTRICT.

Nouvelle-Orléans, 31 janvier, 1862.

MM. Editeurs de l'*Abeille*.

Veuillez annoncer M. EUGENE STAES comme candidat à la place de Recorder du Second District.— L'élection sans lieu en juin prochain.
SES NOMBREUX AMIS.
6fév—

PERDU—A 11 heures, hier matin, allant de l'encoignure Chartres et St Louis, à l'encoignure des rues Vieille Levée et Bienville, une clé de coffret en cuivre. Celui qui l'a trouvé obtiendra la propriétaire en la laissant au bureau de l'*Abeille*. Si on l'exige, une légère récompense sera accordée. 26 avril

Vins et Cognac.

20 DEMI pipes vins Catalans;
20 barriques vins de Bordeaux pour familles;
[illegible] fûtailles cognac;
10 do Madère;
500 paniers vins rouges et blancs.
Rue St-Louis, No 65, entre Royale et Bourbon.
21 avril—1m J. BRUGERE.

NOTICE.

LA société existant entre les soussignés et M. VAN FOSSEN a été dissoute, M. VAN FOSSEN se retirant, le 1er mai 1861. La liquidation des affaires est dirigée par les soussignés, qui continuent le même genre d'affaires, sous la raison sociale de C A Barrière & Frère. C. A. BARRIERE,
7avril—codm F. G. BARRIERE.

AVIS.

LE soussigné a l'honneur d'informer le public et ses amis qu'il a transféré sa manufacture de liqueurs dans les ateliers de M. T. G. Payen, rue du Canal 72, entre Camp et Magasin.
24 mars ED. DUFORESQUIERS

Lessive concentrée.

QUELQUES livres en magasin, à vendre pour clore la consignation, par QUEYROUZE FRERES,
19 avril 9 à 14, rue St Louis

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat.

2me District, ville de la Nlle-Orléans.

JE préviens toutes les personnes ayant une profession ou un métier, dans le dit District et qui n'ont pas encore payé leurs licences d'Etat, que du 1er jours à partir de cette date, elles seront poursuivies en forme à la loi, et avertissement étant le troisième.
J. HERNANDEZ,
15avril—1m Collecteur des Taxes d'Etat, 2e Dist.

Alcool! Alcool! Alcool!

ALCOOL rectifié à 95 cts, qualité supérieure, provenant de notre fabrique, à vendre au baril, demi baril et dame-jeanne, à la convenance des acheteurs.
F. CLAVEL & Co.
11 avril—1m 77, rue des Magasins

Terres à $1 25 l'acre.

LES personnes qui désirent faire d'excellents placements en terres situées dans cet Etat, trouveront leur avantage à s'adresser au soussigné, à son bureau, rue du Camp, No 71.

Elles pourront s'assurer des terres de prix à $1 25 l'acre.
17av—10 A. K. POWELL.

HORLOGERIE ET BIJOUTERIE DE GENEVE.

MES COLLET & GEX, encoignure Chartres et Quartier avant un beau stock de montres et bijoux de Genève tels que—Bracelets, chaînes de montres, giletières, montres et autres, vendent tous ces articles à des prix très réduits.
Vente en gros et en détail. 15avril—1m

Tonnellerie du Sud,

Au coin des rues Nouvelle Levée et St-James, Premier District.

BARILS à whisky et à rum, et toute genre de barils et charriots, aussi barils à mélasses.

Les ordres laissés chez MM. A. Carrière & Cie, rue Vieille-Levée, No. 37 seront promptement remplis.
GAVINO LEDDA,
Chantier de Marrel à [illegible]

CRESCENT CITY WOOL MANUFACTORY.

DRAPS GRIS ET LAINES

A TRICOTTER, POUR L'USAGE DES FAMILLES.

LES soussignés sont prêts à remplir tout ordre qui leur sera confié dans les articles ci-dessus, et dans le plus bref délai.

Bureau pour la vente des laines F. Guébié, No 187, rue du Canal. | Bureau pour la vente des draps H. Œttiting, No 96, rue de Chartres.

P. S.—Nous achetons aussi des laines brutes, en grande ou petite quantité, au prix du marché.
27 fév—1m

Institution Collégiale de la Nouvelle-Orléans, 203, rue du Camp,

Dirigée par Mme Ed. LOCQUET.

CET établissement dont les succès vont toujours croissant, a rouvert ses classes lundi, 16 septembre. La directrice engage les élèves à être ponctuelles, afin de ne perdre aucun des avantages résultant d'un cours complet.

Pour renseignements, s'adresser à la principal, rue du Camp, ou par la poste, boîte 2,104.
6 sept—1an

VINS BLANCS—20 barils, Sauternes, —200 caisses de en magasin et à vendre par AM COUTURIE

PRUNEAUX—100 caisses à vendre par
AVET BROTHERS,
[illegible] Rue Bienville, 64 65 et 67 Vieille Levée

SALSEPAREILLE—Salsepareille du Mexique, en douane à vendre en lots au gré des acheteurs, par
J. M. CABALLERO,
15 fév 48, Vieille Levée, entre Douane et Bienville

Amandes de Sarragosse.

AMANDES de Sarragosse—200 sacs qualité supérieure, à vendre par CUSACHS & OGDEN,
16 avril Rue Royale, encoignure St Philippe

CINQ caisses macédoine de légumes au 1½ boîtes;
[illegible] champignons au 1½ boîtes;
30 caisses 1½ boîtes sardines à l'huile de Rodel;
[illegible] poyaux à l'huile,
[illegible] câpres.

Et un assortiment complet de pâtés truffés et autres conserves alimentaires—A vendre par
T. BAILLY BLANCHARD Jr.
16 fév—15f 38, Vieille-Levée.

RHUM de la Jamaïque—30 poinçons rhum de la Jamaïque, première qualité, à vendre en douane par VILLARUBIA & LAUGHLAND.

JALAP—Un lot de jalap du Mexique, en douane et à vendre par J. M. CABALLERO,
15 fév 48, Vieille Levée, entre Douane et Bienville

VINS ROUGES—24 barriques, ordinaire—[illegible] pour familles, en magasin et à vendre par
AM. COUTURIE, 31 et 33, rue Grevier.

QUATRIEME ETAT ANNUEL
DE LA

Compagnie d'Assurance Hope

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa charte, la Compagnie d'Assurance Hope, de la Nouvelle-Orléans présente l'état suivant:

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1861		$126,000 79
Primes de risques sur incendie	$28,949 25	
" " des mers	28,951 41	
" " des rivières	26,742 05	
		126,[illegible] 75
Primes remboursées		1,[illegible]
		124,[illegible]
Pertes payées dans la même période, savoir:		
Sur les risq. d'incendie	71,865 44	
Sur les risq. des mers	18,[illegible] 42	
Sur les risq. des rivières	[illegible]	
		[illegible]
15 pour cent rembourse aux personnes assurées	26,[illegible]	
Salaires	[illegible]	
Dépens. intér. au moins	13,[illegible] 50	129,[illegible]
Bénéfice net		$[illegible]
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
Billets d'actions	92,000 00	
Placé en billets garantis par hypothèque sur des propriétés foncières valant le double du montant prêté	98,791 36	
Note garantie	3,[illegible] 00	
Note pour primes	5,795 40	
Actions	3,707 50	
Dus pour primes en voie de perception	27,000 00	
En caisse	27,051 95	
		256,[illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Qu'on se souvienne que le 11 mai 1861, pardevant moi soussigné, juge de paix, dans et pour la susdite ville, se sont présentés Henry Peychaud, président, et Louis Barnett, secrétaire de la Compagnie d'Assurance Hope de la Nouvelle-Orléans, lesquels étant dûment assermentés conformément à la loi, déclarent que le susdit tableau est exact et une copie exacte faite sur les livres de la dite Compagnie.

H. PEYCHAUD, Président,
LOUIS BARNETT, Secrétaire.
Assermentés et signés pardevant moi, ce 11 mai 1861.
ARTHUR SAUCIER,
Troisième Jug de Paix de la Paroisse d'Orléans.
6 mai

Patés truffés, de foies gras, bécasses, lièvres, mauviettes, perdreaux, &c.

LIEVRES entiers rôtis, farcis et truffés;
Poulardes rôties, farcies et truffées;
Bécasses rôties, farcies et truffées;
Saucisses truffées en ½ boîtes;
Salmis de gibiers divers;
Cèpes et Royans à l'huile;
Champignons et macédoine de légumes.
A vendre à des prix modérés, par
T. BAILLY BLANCHARD, Jr,
20 déc—15f 38, Vieille-Levée

HUILE Piagnol—50 paniers huile Piagnol.—Eau d'oranger, 275 caisses eau fleurs d'oranger supérieure, à vendre par BLANCHIN & GIRAUD,
[illegible] 74, Vieille Levée

LETTRE D'UN PLANTEUR.

Roseveale, Ala, 4 novembre 1860.
A MM. JOHN WRIGHT & Co
Nlle Orléans, Lne.

Messieurs—Vous trouverez ci-inclus mon check No 721, à trois jours de vue, sur Mobile, pour $149,50, en règlement de compte jusqu'à ce jour. Veuillez avoir l'obligeance de m'envoyer trois douzaines de boîtes de plus des Pilules indiennes végétales de Wright. C'est le meilleur remède que j'ai jamais eu, et pour moi une grande économie tous les ans. Le nombre de lès employer est si simple que mon économe traite avec la plus grande facilité et avec un succès parfait. Mes nègres se portent mieux et sont plus forts que ceux d'aucune autre habitation. Mon opinion sincère et celle de mon économe que ce fait est dû à ce qu'ils sont traités aux premiers symptômes et qu'on a recours à les Pilules. Je les emploie dans ma famille et ne voudrais point pour beaucoup m'en passer. Vous croirez peut-être que j'en fais là un bien grand éloge, mais je vous assure que ce n'est que la vérité: Veuillez m'envoyer les Pilules de suite et par le même voie qu'auparavant.

Respectueusement,
THOS C. HENDERSON.

Nous avons reçu du Dr Humphries, de Charleston, (Caroline du Sud) la lettre suivante qui fait à cet adresse par un digne homme, aujourd'hui soldat dans l'armée du Sud.

MALADIE DE FOIE.

Au Dr Humphries—Mon cher Monsieur, je ne saurai vous être coupable, je vous suis reconnaissant de ces Pilules indiennes végétales de Wright que vous m'avez données après avoir cru que j'aurais à jamais perdu la santé et que je ne pourrais plus travailler, je suis content que je l'ai jamais été. J'avais eu recours, avant d'avoir pris ces Pilules, à toutes sortes de médicaments et m'étais fait traiter par une infinité de médecins qui me disaient que j'étais atteint d'une affection de foie et qu'ils ne pouvaient pas m'en délivrer. Mon cher docteur, je lui dis des vœux pour votre bonheur.
JOHN W. SIMMONS.

Cigares de la Havane.

CENT MILLE cigares de la Havane, de toutes grandeurs, telles que Regalia, Media Regalia, Londres, Prensados, Millar, &c., &c., des marques favorites Cabanas, Intimidad, El Sol, Flor de Morales, &c., &c., en magasin et à vendre par
VILLARRUBIA & LAUGHLAND,
27jan Rue des Magasins, No 64.

RAISINS—1500 caisses à vendre par
AVET BROTHERS,
[illegible] Rue Bienville, 63 65 et 67 Vieille Levée

Voleurs! Voleurs!

VELOURS DE SOIE, assortis diverses et de première qualité, à vendre par
PIAGGIO & VIOSCA Jr,
27 nov 63 et 65, Vieille Levée

SALSEPAREILLE—Un lot de salsepareille du [illegible] en douane, à vendre par J. M. CABALLERO.

Compagnie du chemin de fer de la Nlle Orléans et du Texas.

CETTE Compagnie est maintenant prête à recevoir des propositions pour le NIVELLEMENT, la CONSTRUCTION DES PONTS et l'EDIFICE de tout le chemin, de la Nouvelle Ibérie, sur le Bayou Têche, à Orange, sur la rivière Sabine—distance de cent soixante dix-huit milles.

La voie traverse les prairies de Calcasieu, région parfaitement saine, abondant en tourbières, située près des terres, d'autres et de graines du Texas, à l'abri de l'inondation, au moyen d'impénétrables s'étendant tout le long de la côte du golfe.

C'est le seul lieu qui manque à la Nouvelle Orléans pour le relier aux chemins de fer du Texas et ouvrir ainsi au pays entier l'une des régions les plus fertiles du continent.

La compagnie conclura des marchés avec un ou plusieurs individus pour construire la voie en partie ou en totalité ou louera de mille à deux milles de terre.

Les paiements se feront en argent et autant d'actions qu'il est d'usage de donner pour chaque classe de travaux.

Le transport, les provisions et les vêtements pour les nègres seront fournis et où la demande.

Il y aura environ un million et demi de yardes cubes d'excavation et de levée et environ trente mille pieds de pont.

Les besoins de notre commerce exigent que ce chemin soit achevé le plus tôt possible et cela sans faire. Les parties intéressées s'en convaincront.

Les communications devront être adressées à
Col. A. E. GENTRY, Président,
ou à E. L. MERIOT, Ingénieur en chef rue de la Commune No 20,
26 mars—1m Nouvelle Orléans

Fabrique de l'église St-Louis

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Bureau du Secrétaire.

AVIS est par le présent donné au public que, conformément aux nouveaux arrangements relatifs à la chaire, à la paroisse sera distribué à dater du 1er mai prochain, aucune commande de services funèbres et d'enterrements, et il ne sera vendu aucun emplacement ou four dans les cimetières St Louis, sans que préalablement le montant ne soit payé au comptant au bureau du soussigné.

ANT. DUBUC, secrétaire,
15 av—12f 3 p s No 2' Place St-A toine

La plus grande découverte du siècle;

LA CHOSE QU'IL FALLAIT.
Le moyen le plus sûr et le moins coûteux de
TANNER.

PAR ce procédé, du cuir épais de semelle est tanné dans l'espace de 25 à 30 jours, du cuir de harnais de 15 à 20 jours, du veau léger &c., de 4 à 6 jours, qui sont aussi fortes, aussi souples, et durent autant que toutes celles connues jusqu'à ce jour. On peut se servir et l'on vend de l'écorce sans nuire à la rapidité, ni le vitriol (acide sulphurique), l'acide muriatique, alun, del soda, ou autres sels ou alkali, ne sont employés.

Les matériaux sont des produits du Sud. Ce système nouveau patenté dans les Etats Confédérés par E. J. Park, de Memphis, Tennessee, est employé avec succès dans le Mississipi, le Tennessee, l'Arkansas et le Kentucky, et sera bientôt employé dans tous les Etats du Sud.

Je suis le seul agent pour les Etats de la Louisiane, l'Alabama et le Texas.

Il a été reçu, de tanneurs et de citoyens bien connus, un grand nombre de témoignages en faveur de ceux qui ont été publiés et autres. On peut les voir à mon bureau où l'on trouvera également des échantillons de cuir. Ils peuvent entièrement être envoyés par correspondance.

Les meilleures recommandations de la ville seront données.

JAS THARP,
Rue de la Commune, No 54, Nlle-Orléans

Témoignages.

A M. E. J. Park—Monsieur—Votre nouveau système de tanner, a été essayé dans ma tannerie. J'en ai fait l'essai avec et sans écorce et je suis heureux de dire que c'est le meilleur système sous le rapport de rapidité, de la qualité du cuir et du bon marché.

Il est simple, et l'ouvrier le moins expérimenté peut facilement s'en servir. Personne ne peut manquer de faire le meilleur cuir en suivant vos conseils. Je suis parfaitement content de votre procédé; il doit en être de même avec tout le monde.
Tout à vous, RICHARD WILLIAMS.

Tannerie Lawson, 28 décembre 1861.

A M. E. J. PARK.—Monsieur, je suis votre système de tannerie depuis près de trois mois. J'en ai fait l'essai et j'ai fait tanner du cuir à semelle, de la peau de veau et du cuir à harnais. Je suis heureux de dire que votre procédé est supérieur à ceux que nous connaissons jusqu'ici.

Le cuir est égal à tous ceux que j'ai faits jusqu'à ce jour, et je suis dans ce genre de commerce depuis vingt ans. Je peux faire le cuir à cinquante pour cent meilleur marché que par l'ancien procédé et dans la temps que vous indiquez. En un mot, le travail est de moitié moins, et le temps dix fois moins long aujourd'hui. Je recommande très volontiers votre système au public.
16 jan— W. M. LAWSON

L. Marchand.
IMPRIMEUR,
No 24,
Rue Jefferson,
Entre Chartres et Levée.

Factures, Circulaires, Catalogues, Livres, Blancs de Cours, Brefs, CARTES, &c.
16avril—1m

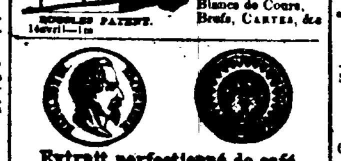

Extrait perfectionné de café.

CE précieux produit destiné à économiser le café, à obtenu à la médaille à l'exposition de Paris, en 1855. Nous prévenons le public que des contrefaçons sont journellement vendues et que l'on ne doit accepter comme véritable que celui renfermé dans des paquets portant notre nom.

Un dépôt est établi chez MM. SCHMIDT & ZIEGLER No 304, Vieille Levée. LIENHARD & NORMAN, 108, Rue Tremé, entre Toulouse et St-Louis.
2 mars—

DIVERS—5 quarts et 15½ Cognac de pre Champagne 1845; [illegible] de 1837; [illegible] Goldenbas [illegible] 1859—44 do 1re pre [illegible] Gautier frères, 1821—18 do 1823—42 do 1849—36 do Larronde, 1838—[illegible] de vieux Cognac; 24 do pre Otard Dupuy, 1850—25 do 1re pre Larronde, 1825—200 caisses de 12 bout. vin rouge à l'emery de P. F. Fuguet—200 do au liege do—50 do 24 ½ do—100 do 12 do Cantenac, Margaux, Ht Brion, Larronde frères—200 do 24 ½ do—150 do 12 vin blanc Grand vin Ch. Yquem 1854—25 do 24 do—300 do 12 Hi lestation de [illegible]—75 do Larronde frère—250 do vin rouge Léoville, Ch. Larose et Ch. Giscours—100 do 24 ½ do—100 do 12 do Château Margaux—350 paniers Champagne Crème et Fleur de Bouzy, grandes et demi bouteille X. Darbordes—140 do Royal Hunt do Ch. du Mouset—40 caisses de Aji mousseux, 48 à de bouteille de E. Lomaître—30 caisses 12 bouteilles liqueurs assorties de L. Rembeau—100 paniers 12 bouteilles anisette do—70 caisses vin de Bourgogne Chambertin et Clos Vougeot—50 do sardines et à de boîte de la marque Gillet—10 do 12 paubans Franco-électre—200 boîtes Truffes du Périgord—200 balles et bouchons bouchons pointus et réguliers en balles et en sacs pour bouteilles et bouteilles et dames jeannes, sous les clés de la Douane et en magasin et à vendre par V. MAIGNAN, 17 rue St Louis

Avant d'avoir pris l'Elixir. Après avoir pris l'Elixir.

Célèbre Elixir Rajeunissant du
DR. WRIGHT,

Composé en vertu des plus strictes principes pharmaceutiques, par un des plus habiles chimistes du siècle.

CETTE préparation est une médecine entièrement nouvelle, résultat de découvertes modernes dans le règne végétal. C'est un remède nouveau d'un effet certain, absolu, et bien différent des vieux systèmes surannés que des charlatans décorés publient, ou les recommandent sans scrupules aux patients. Le Dr WRIGHT sachant bien la déception imposée à ceux qui ne sont pas bien informés, a pensé qu'il était de son devoir de faire expérimenter son Elixir par toute la Faculté Médicale qui, sans une seule voix dissidente, a admis son influence parfaite, absolue sur tout le système humain lorsque les forces sont épuisées et lorsque de vains recours ont été faits de toutes les autres médecines connues en pharmacopée. De longues années, de profondes et patientes recherches et une résolution ni décourager aucun ont couronné de succès les efforts du docteur, et il offre maintenant son Elixir à l'humanité souffrante comme la seule préparation qui puisse guérir les maladies suivantes:

Débilité générale, Dépression mentale et physique, Flux de sang à la tête, Hystérie, Irritabilité générale, Insomnies pendant la nuit, Absence de force musculaire, Perte de l'appétit, Dyspepsie, Découragement d'esprit, Décomposition des organes de la génération, Palpitations du cœur, et en somme, toutes les affections résultant d'un état nerveux et débilité du système.

Prix, $2 la bouteille, $5 pour 3 bouteilles.

En vente dans toutes les pharmacies respectables des Etats Confédérés. Escompte libéral au commerce.

A vendre en gros et en détail par
J. WRIGHT & Co.,
7fan—3m—v et c 21, rue de Chartres.

GOTTSCHALK & MAGNER, NOTAIRES PUBLICS,

Rue Carondelet, No 32,
Au rez-de-chaussée, bureau du fond.

CONSERVES POUR L'ARMEE—200 grandes boîtes Julienne; 200 demi boîtes Julienne; 150 demi boîtes Bouillon gras; 125 quarts boîtes Bouillon gras; 50 boîtes Bouilli de bœuf; 125 de Veau rôti; 100 do Fricandeau aux petits pois; 125 do Bœuf à l'écarlate; 175 do Bœuf en daube; 50 do Salmis de gibiers; 25 do Rillettes de Rome; 75 do Beefsteak saute; 125 do Mouton braisé; 125 do Gelée de viande; 30 do Cervelas; 50 do Andouillettes; 30 do Pieds de porc; 18 do Anguilles à la tartare; 25 do Civets de lièvre; 20 do Boudins; 40 do Filets de sole; 200 do Haricots verts; 350 do Petits pois Briant; 250 de Champignons Briant, à vendre par
CAMILLE LACOSTE,
3nov No 249 rue Royale, enc. Dumaine

Compagnie de chemin de fer de Pontchartrain.

Arrangement de printemps.

A partir de dimanche 2 mars 1862, le Service des chars se fera ainsi qu'il suit:

De la Ville.				Du Lac.			
6	hres A. M.,	char à cheval		5½	hres A. M.,	train à vap.	
6½	do	do	train à vapeur	7	do	do	
7½	do	do	do	8½	do	do	
9	do	do	do	8½	do	do	
10½	do	do	do	11½	do	do	
12	do	M.	do	1	do	P. M.	do
2	do	P. M.	do	2	do	do	do
3	do	do	do	3½	do	do	do
4	do	do	do	4½	do	do	do
5	do	do	do	5½	do	do	do
6	do	do	do	6½	do	do	do
7	do	do	do	7½	do	do	do
8	do	do	do	9	do	do	char à cheval

Le dimanche, un train extra partira à 1 heure.

Le train à vapeur, sur avis, s'arrêtera à la station de Gentilly.

Prix des billets—15 cents à chaque point. Les personnes qui désireront s'arrêter à la station devront en avertir le conducteur avant le départ du train.
3mars— G. PANDELY, surintendant.

HOPITAL HAYES

Ci-devant Hopital LUXEMBERG.

POUR toutes les maladies, pour les opérations chirurgicales et les accouchements. L'emplacement (RUE DES CHAMPS ELYSEES) est très désirable. Mis sur le pied d'une Maison de Santé, l'établissement joint aux attentions de chez soi les avantages d'un Hôpital. Il a des chambres spéciales pour les malades.

—*Conditions*—

Salles	$1 00	par jour.
Salles particulières	2,00	"
Chambres particulières	2,00	"
Esclaves	1,00	"

On exige, à l'entrée du malade, un dépôt pour dix jours ou des références.

Les personnes qui désireraient se faire traiter sont priées de s'adresser à l'hôpital ou au bureau du Dr. Hayes, rue Bourbon, No 16. [illegible]

LIQUIDATION A GRAND RABAIS.

CONFECTIONS—Manteaux, mantelets, châles.
BRUXELLES—Mouchoirs, voilettes, manchettes, parures, cols, cols cathédrale, barbes, cornettes, bandes et entredeux.
CHANTILLY—Pointes, châles, voilettes, barbes, manchettes, cols, voilettes, parures, bandes et entredeux.
GUIPURES—Pointes, cols, pèlerines, volants bandes et entredeux.
CAMBRAY—[illegible]
VALENCIENNES—Cols, parures, bandes et entredeux, manchettes et cols.
BRODERIES—Parures, cols, châles, mouchoirs, bandes et entredeux, robes et bébés, &c.
MADAME PROIDEVAUX,
1avril—1aF No 65, rue de Chartres.

VENTES A L'ENCAN.

Fond d'un magasin de teinturerie
A l'encan. Drogues et ustensiles à l'usage des teinturiers.
PAR FRANCIS FERNANDEZ.

LUNDI prochain, 28 du courant, à 10½ heures du matin, il sera vendu sans réserve, sur les lieux, rue Bourbon, No 121, entre St Pierre et Toulouse— Le fond d'un magasin de teinturerie, ainsi que les drogues et ustensiles à l'usage des teinturiers, vitrines, comptoirs, tables, lits, chaises, &c.

—Aussi—

Divers lots d'objets non-réclamés à cette date, comprenant en partie, châles, robes, habits, &c., &c.

N. B.—Les personnes, ayant des objets au susdit magasin, sont priées de venir les prendre samedi prochain, 26 du courant, après cette date ils seront vendus pour le compte de ceux qui en sont les propriétaires.
26 avril

Succession de Hugues Pédesclaux.
PAR M. BARNETT Jr, Encanteur.

IL sera vendu, vendredi, 2 mai 1862, à 10 heures, à son magasin d'encan, à l'encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'Honorable Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 19 avril 1862,—tous les meubles appartenant à ladite succession, savoir
Linge de corps, effets mobiliers, meubles de bureau, 1 montre en or, patent lever.
Conditions—Comptant.
21av

Vente sans réserve, pour liquidation, de 28 lots de terre améliorée et 146 lots de terre vacante dans les faubourgs Delachaise, Plaisance et Jefferson City.
PAR CHAS. E. FORSTALL, encanteur,
Bureau 20, Passage de la Bourse.

IL sera vendu, JEUDI, 1er mai 1862, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Douane et Canal,

Deux lots de terre désignés par les Nos 19 et 20 de l'îlet No 3, borné par l'Avenue Louisiane et les rues Delachaise, Chippewa et Jersey, et face à l'Avenue Louisiane; ensemble une maison de plusieurs appartements, une tuerie en bon ordre, hangar, citerne, puits, latrines, et toute 630 par mois.

Deux lots désignés par les Nos 7 et 21, attenant aux précédents et face à l'Avenue Louisiane, ayant les mêmes améliorations et toute également $30 par mois.

Deux lots de terre désignés par les Nos 19 et 20 îlet No 4, borné par l'Avenue Louisiane et par les rues Laurel, Jersey et Delachaise, face à l'Avenue Louisiane; une autre bâtisse de trois appartements, hangars, deux écuries, puits, latrines, &c.

Dix-huit lots de terre désignés par les Nos 1 à 8 et 13 à 26 de l'îlet 7, borné par la rue Laurel, l'Avenue Louisiane, Live Oak et Delachaise.

Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Laurel et Delachaise ensemble une maison de quatre appartements, une autre bâtisse face à la rue Delachaise, ayant plusieurs appartements et une galerie, puits, citerne, latrines &c.

Les lots Nos 2, 3 et 4 font face à la rue Laurel, et les lots 23 et 24 attenant à la ligne du fond des trois les bâtisses suivantes: une maison de maître couverte en ardoises, ayant quatre chambres, deux cabinets, une galerie devant et derrière, une cuisine de cinq chambres et galerie. Une autre bâtisse de trois chambres; une écurie de deux chambres sur la rue Delachaise, et puits, citernes, puits, latrines, &c.

Deux lots de terre désignés par les Nos 5 et 6 attenant au No 4 ayant plusieurs bâtisses.

Deux lots Nos 13 et 14 face à l'Avenue Louisiane.

Les lots Nos 15 et 16 formant l'encoignure de l'Avenue Louisiane et la rue Live Oak—Ensemble une maison de huit chambres, cuisine double, citerne, puits, latrines, &c.

Les lots Nos 17 à 22 sont face à la rue Live Oak, le lot No 22 forme l'encoignure de la rue Delachaise.

Deux lots de terre désignés par les Nos 11 et 12 de l'îlet borné par les rues Chemet, Plaquemine, Pontalba ou Amelia—Ensemble une maison de quatre appartements et galerie, deux chambres à domestiques, hangard, puits, citerne, latrines, &c.

Cent quarante six lots de terre formant des îlets entiers et des portions d'îlets bornés par les rues DeLachaise, Fourbier, Amélia, Appollo, Bacchus, Dryades, St-Denis, &c. &c.—Tous les plans à la Bourse.

CONDITIONS—Un tiers comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets portant 8% pour cent d'intérêt par an et hypothèque avec le privilège de payer comptant le montant des billets à condition que ce paiement soit fait en signant les actes de vente, les quels seront passés devant Théo. Guyol, notaire public, et à la condition aussi que les notes seront exécutées et signées dans les 15 jours qui suivront la date de l'adjudication
21 avril

HOFFMAN et MARKS,

63........*Rue de Chartres*........63

AYANT ouvert un magasin d'encan général, sont prêts à recevoir des marchandises en consignation et se chargeront toutes leurs attentions aux ventes de dehors.
1avril—

VENTES JUDICIAIRES.

Ciamie Thomas vs Arthemise Clément.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 19 835—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le lundi, 28 d'avril 1862, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celle du Canal et de la Douane, 2me District de cette ville, à l'adjudication de—

L'esclave nommée Etienne, âgé d'environ dix-sept ans, bon cuisinier.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
JNO F. WALDEN, shérif
27 mars28—av 5 14 28 28 de la Paroisse d'Orléans

Maux de gorge, maladies des poumons et du cœur,

Traitement par Inhalation.

LE Dr ADOLPHE FOLLIN,

Ci devant associé du Dr Robert Hunter et de son frère

LE Dr A. F. FOLLIN,

Ci-devant domiciliés à Mobile, désirent annoncer aux personnes atteintes de la consomption, des bronches, de l'asthme ou d'une maladie quelconque de la gorge, des poumons ou du cœur, qu'elles peuvent les consulter à leur bureau, RUE DU CANAL, No 168, près Baronne, de 9 heures A. M. à 3 heures P. M., ou à leur résidence, rue du Canal, No 242, avant et après ces heures.

Ceux qui habitent la campagne et ne peuvent venir en ville peuvent les consulter par lettres.

Consultations en français, en espagnol et en anglais.
14 avril—12 3pe, camp.

Moulin à coton de Laine.

Jefferson City, (Lo).

FABRIQUE de fil de coton, coutil et coton à cultiver. Le fil de coton pour les besoins, et en paquets simples et en nombres assortis de 12.

Bureau No 19, rue de l'Union, Nlle-Orléans.
L. R. LANE, Propriétaire.
30 nov—7m

A VENDRE.

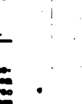

Une propriété située sur le Canal Carondelet, comprise entre les rues Prieur, Johnson et St Pierre, renfermant cette terrain avec les améliorations et connue jadis sous le nom de Deputy Saw Mills. Elle est très avantageusement à raison de certains plans pour une distillerie. Pour le prix, &c, s'adresser à
J. D. DENEGRE,
14 mars à la Banque des Citoyens.

Matériaux pour constructions, briques et bois de chauffage.

V. DEMORUELLE,

Au Vieux-Bassin, coin Toulouse et Franklin.

A CONSTAMMENT en mains des matériaux pour constructions, tels que, CHAUX, SABLE BLANC ET JAUNE, CIMENT, PLATRE DE PARIS, BARDEAUX, LATTES, MERINS. Aussi BRIQUES A FEU anglaises, françaises et américaines, et du BOIS DE CHAUFFAGE de toutes les qualités.

Les ordres de la campagne seront remplis avec soin et promptitude. 11juil—

INSTITUTION FRANKLIN,

POUR LES DEUX SEXES.

No 278, rue des Remparts, entre Ursulines et Hôpital.

J'AI l'honneur de prévenir les familles et le public qu'à partir du 1er mars 1862 j'ai pris possession de l'institution Franklin, rue des Remparts No 278, anciennement dirigée par M. A. T. Wurtemberg. Je prie les familles de bien vouloir visiter l'établissement qu'elles trouveront toujours dans son ordre et propreté.

M. Lorenz, bien connu dans l'enseignement, s'occupe exclusivement des jeunes gens.

Rien ne me coûtera pour l'avancement de mes élèves. Pour les demoiselles le jeudi est consacré aux ouvrages de broderies et de couture. Les classes en anglais et en français commencent à 9 heures A. M. et finissent à 3 heures, P. M.
22 mars—3m—2 p s. La Directrice, A. ROUX.

INSTITUT St-CHARLES.

MME MACÉ annonce respectueusement aux familles que la réouverture de ses classes aura lieu LUNDI 2 septembre. Pour toutes informations, voir le prospectus de l'institution qu'on pourra se procurer dès le 1er septembre, à ce bureau ou à l'institution.

On trouvera dans le prospectus: le cours détaillé des études, les ouvrages suivis, quelques règlements de la maison, le nom des professeurs attachés depuis nombre d'années à cette Institution, les références et enfin et conditions.

Une dame attachée à l'Institution est chargée d'accompagner soir et matin, dans le char, les élèves externes de la ville.

Les lettres pour Mme MACÉ doivent être adressées boîte No 2114, Nouvelle-Orléans. 3aout—1an

INSTITUT ST-LOUIS

POUR LES DEMOISELLES,
Dirigé par Mme DERON,
275........RUE DAUPHINE........275.

ON peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement ou chez les principaux libraires.
31 aout—1an—M

Huile de foie de Morue.

On trouve constamment à la pharmacie de
F. P. DUCONGE
38, rue de Chartres.
Huile de foie de Morue de Hogg.
Huile de foie de morue brune de Fauré.
Huile de foie de morue de Jongh.
Huile de foie de morue de Rushton.
Huile de foie de morue de Burnett.
Huile de foie de morue brune par gallon.
En gros et en détail.

Reçu par steamship — et goëlette — arrivés de la Havane, et à vendre par le soussigné, aux plus bas prix du marché:
150 livres gomme laque, rouge, en paillettes, lère qualité,
[illegible] lbs. sulfate de soude, sel de glauber,
1 boucaut carbonate de soude, sal soda,
10 livres acide tartrique pulvérisé,
70 do camphre raffiné,
25 do Carbonate de potasse,
50 do Carbonate d'ammoniaque,
25 do Chloroforme pur,
50 do Baume de copahu,
1 baril couperose verte, belle qualité,
1 livre tannin pur.
20 gallons huile de graine de lin.
E. E. MOUGIN, pharmacien
25 mars encoignure Dauphine et Bienville

Sirop Pectoral Balsamique de Ducongé.

REMÈDE incomparable, infaillible, dans les maladies de poitrine, des poumons, de l'asthme et des toux. Ce sirop est extrêmement agréable au goût, et son emploi ne demande aucun régime.

Il est d'une efficacité au moins égale à d'autres préparations, à tous les sirops préparés soit à Paris, dans les états du Nord et il a l'avantage de [illegible] ... aucun plomb. A vendre au dépôt.
F. P. DUCONGE
rue de Chartres, No 38.

Macaroni, Macaroni.

1000 caisses Macaroni d'Italie, à vendre par PIAGGIO & VIOSCA,
63 et 65, Vieille Levée.

Perdus ou égarés.

LE soussigné donne avis qu'il a perdu ou égaré les billets suivants, dont le paiement a été arrêté et qu'il prévient conséquemment le public de ne pas le négocier—

1o—Un billet de cent quarante piastres, tiré par Jos O. Thénard, à l'ordre et endossé par lui-même, en date du 24 avril 1860, payable à la Banque des Citoyens à deux ans de date, portant 8 pour cent d'intérêt de la date à l'échéance, huit pour cent, après l'échéance, jusqu'à parfait paiement et paraphé ne varietur par M. [illegible], notaire de cette ville, conformément à un acte passé pardevant lui le 24 avril 1860.

2o—Un billet de huit cents piastres, tiré par M. Paul Bouchon, à son propre ordre et endossé par lui, en date du 18 juin 1859 à deux ans de date, souscrit, à huit pour cent d'intérêt jusqu'au 18 juin 1860, depuis l'échéance jusqu'à parfait paiement de la date pour ceci Paul. Jusqu'à parfait paiement, paraphé ne varietur par M. [illegible], Kerr, notaire de cette ville, conformément à un acte passé pardevant lui le 18 juin 1859.

Par pro T. LAFON.
L. F. FARBET, agent,
26 av—3m 1f Passage de la Bourse, No 20

CUIVRE—8 boîtes cuivre de Mexique, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO,
[illegible] 48, Vieille Levée, entre Douane et Bienville